



## Urgent : litige vente privée

Par **catpas**, le **13/10/2010** à **17:54**

Bonjour,

J'ai commandé une console de jeu sur le site <http://www.xx...com/>. Lors de la vente je n'ai pas vu de mention 'renew' et je suis sûre qu'elle n'y figurait pas et j'ai donc commandé pensant avoir un matériel neuf.

De plus, sur ma confirmation de commande reçue par mail, la mention 'renew' ne figure pas. J'ai reçu la console (sale et griffée). Je ne désire donc pas la garder. J'ai trouvé sur le net, cette info : "Le bien doit être livré en état de marche et conforme aux spécifications visées dans le récapitulatif de commande – à défaut le client peut demander l'annulation de la commande et le remboursement intégral des sommes versées, comprenant les frais d'envoi et de retour".

Je leur ai donc demandé l'annulation de cette commande et le remboursement intégral des sommes versées comme l'indique la loi.

Voici leur réponse : Pour information, l'origine "Renew" est mentionné sur votre facture. Et c'est la facture qui est contractuelle. Ceci étant dit, aucun problème pour votre demande de rétractation puisque vous l'avez faite dans les temps.

Nous attendons le numéro de série et la panne de l'article.

Quel est la loi et quel est mon recours ?

Commande faite : 12/09/10

Livraison : BL créé le 08/10/10 et matériel reçu le lundi 11/10/10.

Merci d'avance.